

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 25 juin 2020**

L'an 2020, le 25 Juin à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de Méry-ès-Bois s'est réuni au centre socioculturel, grande salle, lieu permettant d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Frédéric BOUTEILLE, Maire, en séance ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/06/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/06/2020.

**Présents** : M. BOUTEILLE Frédéric, M. BAILBY Marc-Antoine, Mme PAJON Danièle, Mme GUILLON Chantale, M. CAPAYROU David, Mme PAVIE CASTRO Paula, Mme TIMBERT Nathalie, Mme DUPLAIX Isabelle, Mme LAVAURE Nelly, M. HERMSEN Yves, M. MARCOULY Christian, M. RAFESTHAIN Michael, M. HERMSEN Stephanus, M. JUPILLE Sam, M. HABERT Matthieu.

**Excusé ayant donné procuration** : /

**Excusé** : /

**Absent** : /

**A été nommé secrétaire** : M. CAPAYROU David

**Ordre du jour** :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27/05/2020
- Taux d'imposition des taxes directes locales
- Budget primitif 2020 de la commune
- Budget primitif 2020 du service eau et assainissement
- Election des membres du conseil d'administration du CCAS
- Admission en créances éteintes - Budget eau et assainissement 2020
- Remise gracieuse de baux commerciaux
- Affaires diverses

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mai 2020**

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 27 mai 2020. Pas de remarque, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**Délibération n°2031 - Taux d'imposition des taxes directes locales**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les quatre taxes d'imposition directes locales aux mêmes taux que ceux de 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le montant des taux des quatre taxes directes locales pour 2020 comme suit:

- Taxe d'habitation : 20,11 %
- Taxe foncière sur le bâti : 10,16 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 35,19 %
- Cotisation foncière des entreprises : 22,68 %

### **Délibération n°2032 - Budget primitif de la Commune**

Madame PAJON Danièle, rapporteur de la Commission Finances, présente le budget primitif pour l'exercice 2020 de la commune.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

Section de fonctionnement : 642 587,37 €  
Section d'investissement : 298 447,31 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2020 de la commune de Méry-ès-Bois.

Il y a lieu de noter qu'en fonctionnement, une dépense d'environ 18 000€ est prévue pour la réfection du pont de la Motte.

Concernant l'investissement, sont prévus d'une part, l'achat d'un Giro broyeur (déjà reçu et mis en service) et d'autre part les dépenses liées à la création de la Mériéthèque (avec les chiffres communiqués lors du plan de financement).

En contrepartie, sont portées en recettes, les subventions prévues.

### **Délibération n°2033 - Budget primitif 2020 du service des eaux et assainissement**

Madame PAJON Danièle, rapporteur de la Commission Finances, présente le budget primitif pour l'exercice 2020 du service des eaux et assainissement.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

Section de fonctionnement : 274 166,70 €  
Section d'investissement : 204 070,13 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2020 du service des eaux et assainissement.

En investissement, la commune a prévu des travaux à la station du Barangeon, afin de continuer son travail sur la réduction des fuites d'eau.

### **Délibération n°2034 - Election des membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale**

Le Conseil Municipal de Méry-ès-Bois,

Vu les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R.123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, que les articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus ;

Décide que le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale est fixé à quatre ;

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de quatre membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale ;

Considérant que se présentent à la candidature de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

- Madame PAJON Danièle
- Madame GUILLON Chantale
- Monsieur MARCOULY Christian
- Monsieur JUPILLE Sam

Après avoir, conformément à l'article R. 123-8 susvisé, voté à scrutin secret ;

Elit

- Madame PAJON Danièle, 15 voix
- Madame GUILLON Chantale, 14 voix
- Monsieur MARCOULY Christian, 14 voix
- Monsieur JUPILLE Sam, 14 voix

en tant que membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

### **Délibération n°2035 - Admission en créance éteinte - Budget eau et assainissement 2020**

La trésorerie d'Aubigny-sur-Nère a transmis à la commune, un état de titres irrécouvrables concernant des factures d'eau / assainissement de 2016 à 2019, pour lesquels il est demandé l'admission en créance éteinte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'admettre en créance éteinte les titres de recettes afférentes aux factures d'eau / assainissement pour un montant global de 3 468,03 €
- d'imputer la dépense correspondante au budget du service eau et assainissement 2020 (article 6542)

### **Délibération n°2036 - Remise gracieuse de baux commerciaux**

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle (Covid-19) et compte tenu que le salon de coiffure sis 1 Grande Rue à Méry-ès-Bois a été fermé durant plusieurs semaines, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder une remise gracieuse totale de la somme de 300,78 € correspondant au montant des loyers de juin et juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde la remise gracieuse totale d'un montant de 300,78 € correspondant au bail commercial du salon de coiffure pour les mois de juin et juillet 2020.

Deux titres seront émis ainsi que deux mandats au nom du débiteur pour solder les titres.

### **Affaires diverses**

#### **1. Présentation commission Artisanats, Commerces, Entreprises Industrielles et Agricoles**

Présentation de la commission Artisanats, Commerces, Entreprises Industrielles et Agricoles par Monsieur BAILBY Marc-Antoine, rapporteur de la commission.

- Rôles et responsabilités
  - Organisation de « Forum des entreprises », permettant, sous forme de tables rondes, d'ouvrir le dialogue avec les différents secteurs : Artisans et Arts, Commerces, entreprises industrielles et entreprises agricoles.
  - La commission prépare et propose des projets de développement au Conseil Municipal.
  - Coordonne, après validation, la mise en place des projets.

- Suit l'exécution des projets.
- Projets à activer
  - Digitalisation des informations commerces et artisans
  - Coordination entre commerçants pour les dates fermetures congés d'été
  - Amélioration signalisation commerces / entreprises
- Création d'un mini marché

La commission recherche activement des commerces ambulants afin de pouvoir proposer à la population, dans la mesure du possible dès septembre, un mini marché hebdomadaire positionné au terre-plein derrière l'Eglise / parking juxtaposé.

## 2. Dossier pont de « La Motte »

L'entreprise mandatée pour effectuer les travaux nécessaires à la réfection du pont de « La Motte » doit débiter les travaux fin Aout, une relance doit être faite fin juillet afin de s'assurer du respect des délais.

## 3. Conseil communautaire d'installation de la Communauté de communes

Le conseil communautaire d'installation de la Communauté de communes Sauldre et Sologne se tiendra le mercredi 15 juillet à 19h00 à la salle des fêtes de Sainte-Montaine.

## 4. Compte-rendu réunion scolaire

La dernière réunion d'école de l'année scolaire a eu lieu le 22 juin 2020.

De nombreux projets ont été annulés à cause de l'épidémie de la COVID 19.

L'effectif de rentrée scolaire 2020-2021 du RPI Méry-ès-Bois / Achères est en baisse avec 16 élèves en maternelle, 17 en grande section / CP, soit 33 élèves pour l'école de Méry-ès-Bois. 17 élèves pour les classes de CE1 / CE2 et 18 élèves pour les classes de CM1 /CM2, soit 35 élèves pour l'école d'Achères.

La rentrée scolaire aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Monsieur GIRAULT Pierre-Yves et Madame GIRAULT Edith prennent leur retraite et seront remplacés respectivement par Vanessa qui sera la nouvelle directrice d'Achères et Céline qui sera la nouvelle directrice sur Méry-ès-Bois.

## 5. Projet Mériéthèque

Le projet Mériéthèque avance bien. Mais une seule réponse positive de financement à l'heure actuelle de la DETR (Etat). Concernant le conseil départemental, le projet passe en commission le 10 juillet 2020.

Le diagnostic amiante a été fait, après analyse, il y a uniquement le mastic d'une fenêtre côté cour qui contient de l'amiante.

## 6. Fermeture du Centre de Secours

Le Centre de Secours de Méry-ès-Bois fermera définitivement ses portes le 31 décembre 2020.

Les personnels des Centres de Secours de Méry-ès-Bois et La Chapelle d'Angillon vont se regrouper provisoirement au Centre de Secours de La Chapelle d'Angillon dans l'attente de la construction d'une nouvelle caserne. Ce regroupement permettra d'assurer à la population, particulièrement en journée, un délai d'intervention rapide en préservant un centre de proximité.

## 7. Comité des Fêtes

M. Pierre MAURIAT a été élu Président et Mme Isabelle DUPLAIX, secrétaire-adjointe. Le comité des fêtes accueille 6 nouveaux membres.

Séance levée à 20H